

Conseil de quartier Centre-ville/Roseraie

Mercredi 5 février

Réunion plénière

M. LEYENBERGER, Maire de Saverne, accueille les habitants

Il rappelle le contexte des Conseils de quartier. Ils sont au nombre de 5 et sont animés par un bureau composé de 11 habitants et 4 élus qui se réunit une fois par trimestre. L'objectif est d'échanger autour de l'intérêt général du quartier.

Mme ESTEVES présente les membres du Conseil de quartier

Evelyne Corneaux, Antoine Guillet, Didier Haffner, Gabrielle Heintz, Dominique Joly, Solange Mathis, Thibaud Schlaflang-Riffard, Marie-Jeanne Schliffer.

I) COSEC

La démolition du bâtiment actuel est prévue fin 2025 pour en reconstruire un nouveau. En plus de garder toutes les fonctions qu'il a actuellement, il accueillera tous les sports de combats qui sont actuellement dispersés dans plusieurs bâtiments à travers la ville. Cela permettra ainsi de réduire la surface de bâtiments à chauffer et à entretenir. Il y aura également un mur d'escalade.

Le jardin Arth, aujourd'hui peu visible, sera mis en valeur par un nivellement de la surface vers la Route de Paris.

La dernière manifestation de l'année sera la brocante du 11 novembre. Le chantier durera 2 ans, pendant ce temps, l'ensemble des associations et des scolaires seront accompagnés pour trouver d'autres lieux pour leurs pratiques sportives et culturelles.

Un habitant demande s'il y aura une cuisine fonctionnelle et équipée.

M. LEYENBERGER confirme, ce sera une cuisine de liaison chaude qui répondra aux besoins des manifestations.

Un habitant demande quel est le coût estimé des travaux.

M. BAUER indique qu'il s'élève à 10 millions d'€ Hors taxes. La Ville compte sur des aides publiques (Europe, région, Etat, département) Elle espère ainsi 5 millions de subventions.

Un habitant demande s'il y aura de l'escrime.

M. BAUER indique qu'il ne le sait pas encore mais l'escrime sera toujours pratiquée à Saverne. Des réunions sont régulièrement organisées pour présenter le projet aux habitants.

II) Réseau de Chaleur Urbain (RCU)

M. BAUER rappelle le projet et annonce les travaux qu'il reste à faire. Cette année, il entre dans sa deuxième phase de création. L'an dernier, deux mini réseaux ont été créés au niveau de l'Océanide et dans le quartier Gravières et un autre au niveau de l'hôpital. Les premiers branchements ont déjà été effectués, notamment l'Ecole maternelle des Gravières.

Le mix énergétique comprend trois sources d'énergie différentes :

- La chaleur issue de la chaudière biomasse
- La chaleur fatale d'entreprises savernoises
- La chaleur Solaire thermique

Ce réseau est fait pour les gros consommateurs (écoles, lycées, immeubles collectifs) prioritairement qui se trouvent le long du tracé du réseau.

L'hypercentre est pour l'instant évité par les travaux du réseau.

En 2025, les deux mini réseaux seront reliés. Le canal sera traversé au niveau du Pont VNF derrière la synagogue.

La RD1004, déjà franchie, ne sera plus impactée.

La Ville n'investit pas un euro dans le RCU. Un délégataire de service public fait les investissements. Il propose un financement participatif à hauteur de 250 000 euros avec un rendement de 6.5% sur trois ans. Il sera ouvert en priorité aux savernois qui peuvent placer entre 50 et 10 000 euros. Une réunion de présentation du dispositif aura lieu le 10 février en salle Lully.

Un habitant demande où se situera la chaudière fonctionnant avec de la biomasse.

M. LEYENBERGER indique que le chantier a démarré à côté de l'Océanide.

Un habitant demande si le réseau nécessitera un complément en termes d'énergie.

M. BAUER indique qu'une chaudière de secours au gaz est prévue à l'hôpital.

Un habitant met en garde la Ville : un réseau de chaleur a été créé à Saint-Dié et la Ville a eu des soucis avec le prestataire. Il serait intéressant de se renseigner auprès d'eux à ce sujet.

M. LEYENBERGER indique qu'il ne s'agit pas du même prestataire mais il pourra se rapprocher d'eux pour en savoir plus et éviter de rencontrer les mêmes difficultés.

III) Plan vélo

M. BAUER présente l'objectif du plan vélo. L'idée est d'avoir une vision stratégique des connexions cyclables à Saverne, afin de connecter les quartiers au centre-ville. Il s'agit d'identifier quelles sont les voies aménageables et comment les optimiser pour une circulation cycliste sécurisée, aussi bien pour les adultes que pour les enfants.

Dans ce cadre, la zone de rencontre sera étendue à tout l'hypercentre. Pour rappel, dans cette zone, la priorité est donnée au piéton, puis au vélo (et trottinette) et enfin à la voiture. Pour que la règle soit appliquée, il faut qu'elle soit comprise. Des campagnes de sensibilisation sont effectuées. La Zone de rencontre a permis de régler quelques problèmes de cohabitation entre les différents usagers du centre-ville.

Pour aller plus loin, des expérimentations seront effectuées pour sécuriser les enfants qui se rendent à l'école à vélo. Par exemple, la circulation pourra être coupée à partir des grilles de l'entrée principale du château jusqu'à l'entrée de l'école aux horaires où les enfants entrent ou sortent de l'école.

Au niveau du bâtiment Louise Weiss, la circulation à vélo n'est plus sécurisée, une réflexion est en cours.

M. LEYENBERGER ajoute que ce nœud-là doit être retravaillé autant pour le passage des piétons et cyclistes que des véhicules.

Un habitant trouve que les voitures roulent trop vite dans la Grand'rue.

M. LEYENBERGER indique qu'un certain nombre de personnes ne respectent pas les règles. On touche au principal problème des élus et des habitants, on ne peut pas éradiquer l'incivilité. Dans la Grand'rue, des zig-zags ont été créés lorsqu'elle a été refaite, permettant de casser la vitesse. Sur le quai du canal, le radar pédagogique permet de voir que sur les dernières années, la vitesse moyenne a bien baissé. La grande majorité des gens respectent la règle.

Un habitant remarque que le fait que la Grand'rue soit à double sens pour les cyclistes fait aussi ralentir les automobilistes.

Un habitant témoigne du comportement des piétons dans la rue Poincaré : quand on vient de la route de Paris, les lycéens ne font pas attention aux voitures et les parents s'arrêtent au milieu de la route pour déposer leurs enfants. Au lieu de prendre le trottoir, les jeunes marchent sur la route.

M. LEYENBERGER rappelle qu'en zone de rencontre, le piéton a la priorité sur l'ensemble de l'espace et la voiture est tolérée à 20km/h max. La notion de trottoir n'existe pas. Bien évidemment, le partage de l'espace est l'affaire de tous. Il n'est pas question de rester debout au milieu de la chaussée et d'empêcher les autres usagers de passer.

Un habitant signale des cyclistes descendant de la rue du Griffon qui ne sont pas visibles par les voitures s'y engouffrant depuis la Grand'rue.

M. LEYENBERGER indique que la rue du griffon n'est pas en zone de rencontre et le cycliste n'est pas autorisé à y descendre en sens inverse.

Il ajoute que la zone de rencontre est entrée en 2009 dans le code de la route, beaucoup ne la connaissent pas encore. Cela va nécessiter un travail de pédagogie.

La Ville pourra installer un panneau « attention vélo à contre sens » en bas de la grande rue.

Un habitant demande si la PM a un rôle éducatif. Il prend l'exemple d'une personne qu'il a croisé à trottinette en vêtements sombres et sans lumière ou d'automobilistes prenant l'arche du parking des Bosquets à contre sens.

M. LEYENBERGER indique que pour ce qui est de la zone de rencontre, le CTS a déjà organisé une semaine de sensibilisation en distribuant des tracts et expliquant aux usagers les règles à y observer. Ce genre de campagne sera réitéré. Des opérations de sensibilisations sur les équipements obligatoires sont également menées par la Police Municipale et les associations concernées comme Véломotion. La PM compte 6 policiers qui travaillent en binôme de lundi 7h à samedi 19h.

Un habitant signale un problème de vitesse excessive dans la rue du Zornhoff et des camions qui passent alors que c'est interdit.

M. LEYENBERGER remarque que c'est également malheureusement un axe utilisé par les personnes se rendant au travail ou en revenant, qui sont dans un autre état d'esprit que ceux qui se rendent simplement faire une course.

Un habitant trouve que les chicanes aménagées dans la rue de l'Ermitage sont efficaces.

M. LEYENBERGER observe qu'elle est très large, ce qui a permis cet aménagement. La rue du Zornhoff serait peut-être trop étroite.

Un habitant signale des remontées d'eau dans les habitations de la rue du Zornhoff, notamment lors de l'épisode de neige en janvier. Une intervention d'un sous-traitant de la SDEA avait eu lieu il y a quelques années, des racines de platanes ont été retirées. Le problème a repris, il semble qu'il y a une pression énorme sur le réseau. Plusieurs habitations ont été inondées, ça remonte depuis les regards présents dans la cave. La SDEA a été interrogée et ne sait pas répondre. Au moment de l'épisode de fonte de neige, dans le virage, il y avait un geyser de 40cm de haut.

M. LEYENBERGER interrogera la SDEA

Un habitant remarque que le problème est apparu à partir du moment où il y a eu l'incendie de la rue de Monswiller.

Un habitant explique qu'il a installé un système de pompe pour éviter les inondations et rejeter l'eau dans le canal usinier.

Un habitant remarque qu'il y a un panneau qui interdit la circulation des camions, mais ils n'ont pas l'air de le voir.

M. LEYENBERGER pense qu'on pourrait ajouter un deuxième panneau s'il le faut mais il n'est pas sûr que cela change quelque chose, car il s'agit d'un problème d'incivilité.

A transmettre au ST.

Un habitant demande à quoi servent les tas de terre et les gravats dans rue des Emouleurs.

M. BAUER indique qu'il s'agit à priori d'un lieu de stockage de matériaux de la SDEA.

Un habitant signale des sacs de déjections jetés dans les ronces.

Un habitant signale des peintures au sol effacées sur le parking du bosquet et la rue neuve. Les passages piétons ne sont plus visibles.

A transmettre au ST.

Dès qu'il y a des festivités dans la ville, les gens se garent sur le trottoir, ce qui empêche les poussettes et les PMR de passer.

M. LEYENBERGER conçoit que tout n'est pas parfait mais s'il a bien un cheval de bataille, c'est de libérer les trottoirs. Ce sont les seules verbalisations qu'il s'autorise en tant que maire. Il en fait une dizaine par semaine.

Il rappelle que sauf en cas d'exception signalée par un panneau ou de la peinture au sol, la voiture doit être garée sur la chaussée. Ce n'est pas entré dans les mœurs mais il va falloir qu'on y arrive.

Il ajoute que les marquages au sol sont faits au printemps.

Un habitant trouve que l'on manque de parking à Saverne.

M. LEYENBERGER n'est pas d'accord. La Ville vient d'effectuer un comptage. On manque peut-être de parking pour se garer pile à l'endroit où on a rendez-vous mais il assure qu'on trouve toujours de la place soit sur le parking des Bosquets, soit au parking des dragons. Il se trouvent tous les deux à cinq minutes du centre-ville. De plus, 45 places viennent d'être créées sur le parking du griffon. Dans d'autres villes comme Strasbourg, être garé à 5min de marche de l'endroit où l'on doit se rendre est un luxe. Il ajoute qu'il y a également, la possibilité de bénéficier de 2h de parking gratuit sur l'application Deewee avec la carte Shopping & Pays de Saverne disponible à l'Office de Tourisme.

Un habitant pense que les places de courtoisie sont une bonne chose. Il serait peut-être utile d'en ajouter quelques-unes.

M. LEYENBERGER entend qu'il en manque peut-être quelques-unes.

A transmettre au ST pour étudier le sujet.

Un habitant a remarqué que les incivilités concernent souvent les professionnels qui ignorent les panneaux. Par exemple, dans la zone de rencontre, un panneau interdit aux + de 8 tonnes, pourtant on en voit tous les jours. Les dalles soulevées sont dues à leurs passages.

M. LEYENBERGER pense qu'il a raison, cela soulève plusieurs points :

Il existe des horaires d'accès à la zone piétonne. Jusqu'à 11h les livraisons sont tolérées. Une opération a été effectuée une fois avec la PM où elle bloquait tous les livreurs à partir de 11h. Ce sera peut-être à reproduire pour rappeler la règle.

La taille des camions autorisés est limitée. Faire respecter cette règle est un point sensible avec les commerçants qui doivent se faire livrer pour pouvoir exercer leur métier.

Les dalles seront enlevées et remplacées par de l'enrobé de couleur car elle deviennent dangereuses.

La Ville avait commencé à travailler sur le sujet du dernier kilomètre, mais les commerçants ne sont pas encore tout à fait convaincus. Le maire a temporisé cette question mais n'a pas renoncé. Il faudra trouver un moyen apaisé de traiter la question.

Un habitant de la rue de la Maille remercie la Ville pour le nettoyage d'ordures et la taille de la haie qui a été fait en automne. Malheureusement, deux fois par semaine, les ordures reviennent. Il demande s'il est possible de faire remonter l'info et de sensibiliser les occupants du bâtiment voisin.

M. HAFFNER indique que c'est un sujet régulièrement abordé en conseil de quartier. Le problème de cette rue est que la population ne reste que quelques mois. Si une sensibilisation est effectuée, elle devra être refaite quelques semaines après.

Mme ESTEVES ajoute que plusieurs actions sont entreprises, la Ville essaie d'agir mais le problème reste compliqué.

Un habitant signale des poubelles restant dehors dans rue de l'Oignon et le quartier de la Gare.

M. LEYENBERGER indique que les habitants peuvent signaler ce genre d'incivilités à la PM qui a des instructions claires.

A transmettre à PM

Il ajoute que dans certaines rues où les habitants n'ont pas de place dans leur immeuble pour ranger les poubelles, la Ville a créé un local. La Ville propose des solutions à ceux qui n'en ont pas. Il n'y a normalement aucune excuse pour laisser ses poubelles dehors.

Un habitant rapporte que le smictom refuserait de ramasser les poubelles si elles ne sont pas tournées dans le bon sens. C'a été le cas dans la Rue Neuve.

Se renseigner auprès du smictom.

Un habitant signale que le Smictom repose parfois les poubelles n'importe comment, empêchant même de rentrer dans le parking.

A transmettre à Smictom

Un habitant s'étonne qu'il n'y ait pas de cantonnier passant dans la rue du Zornhoff.

M. LEYENBERGER indique que mis à part la balayeuse qui passe quelque fois par an, il n'y a pas de cantonnier qui passe dans les rues de Saverne. Le Glutton ne passe que dans l'hypercentre.

Un habitant raconte remplir des sacs complets de cannettes de bières et autres déchets qu'il ramasse dans sa rue. Il les jette ensuite dans ses propres poubelles.

M. LEYENBERGER rappelle que chacun est responsable de la propreté de son trottoir, de son caniveau et jusqu'à la moitié de la chaussée. La ville prend la chaussée en charge. En revanche si cet habitant ramasse des sacs d'ordures à cause des incivilités des autres, la Ville peut venir récupérer les sacs poubelle pour lui éviter de payer la pesée.

Prévenir le CTM, rue du Zornhoff

Un habitant ajoute que les déchets proviennent également des remorques des personnes se rendant à la déchèterie.

M. LEYENBERGER informe l'assemblée du projet du Smictom de déplacer la déchèterie. On ne connaît pas encore ni la date, ni l'endroit choisi.

Un habitant signale du tapage nocturne provenant de la déchèterie dû à l'actionnement d'un broyeur. Il a déjà été signalé au niveau de la gendarmerie mais le temps qu'ils interviennent, il était déjà arrêté. Parfois l'alarme se met en marche et personne ne l'éteint.

A transmettre au Smictom

Un habitant demande si quelque chose est prévu pour le bâtiment de la Charrue et si la Ville pourrait bénéficier d'aides.

M. LEYENBERGER indique que le bâtiment n'appartient pas à la Commune, elle ne peut donc pas bénéficier d'aides. Il est d'accord avec le fait que c'est une verrue dans le paysage. Il n'y a aucun risque que ça s'écroule, la mairie ne peut donc pas intervenir car il n'y a pas de péril.

Il ajoute que la Ville a retrouvé en fin 2024 qui était juridiquement le propriétaire. Ce dernier est prêt à céder le bâtiment à n'importe quel prix. Mais ce n'est pas le fait de l'acheter qui est compliqué mais bien de le rénover. L'oriel est classé, la Ville ne peut donc pas le racheter pour le détruire.

Un promoteur sérieux rencontrera le maire prochainement, si le projet est convaincant, cela permettra de débloquer la situation.

M. LEYENBERGER ajoute au sujet de la Place Saint-Nicolas que la Ville a avancé sur des réflexions pour la restructurer. Deux écoles d'architecture (Nancy et Illkirch) ont étudié la situation. Leurs propositions donnent des pistes sur l'aménagement possible de la place tout en gardant le même nombre de place de parking.

Hab : à qui doit-on s'adresser pour la circulation de la rue de l'Oignon ?

Un habitant signale un problème de stationnement gênant dans la rue de l'Oignon. Il y a bien un panneau d'interdiction de stationner, mais 3 à 4 voitures se garent au coin de la rue, vers l'hôpital de jour, gênant la visibilité et le passage. Il ajoute que les deux plots ont été déplacés.

M. LEYENBERGER pense que le conseil de quartier peut s'emparer de ce sujet.

Un habitant demande si la circulation rue de l'Oignon peut être mise en sens unique, du bas de la rue vers la rue du griffon, car quand on descend la rue, avec l'aménagement moderne de la Grand'rue on n'a aucune visibilité, notamment à Noël quand il y a un sapin.

M. LEYENBERGER indique que la rue de l'Oignon connaît plusieurs situations pénibles mais la Ville avance sur les dossiers. Elle va pouvoir exproprier un immeuble, dont la Ville sera propriétaire pour le revendre. Il y a 4 autres immeubles qui font l'objet de permis de construire qui ont été déposés. La situation va évoluer.

Un habitant demande si le n°7 de la rue de l'Oignon peut être condamné.

M. LEYENBERGER indique qu'il fait partie des 4 immeubles en cours de procédure et qui font l'objet d'un permis de construire. La Ville force le propriétaire à effectuer des travaux ou à vendre le bien. Les premiers étages peuvent être condamnés pour éviter les squattes en attendant.

A transmettre à la Ville

Un habitant demande où en est le projet immobilier de l'immeuble du Bœuf Noir.

M. LEYENBERGER indique que le porteur de projet a été rencontré il y a 6 mois mais la Ville n'a pas de nouvelles depuis. Il sera rappelé pour voir il en est dans son projet.

A transmettre à la Ville

Un habitant demande si les résidents de la rue de l'Oignon peuvent aussi avoir accès à un abonnement résident pour se garer dans le parking souterrain de la gare car il semble rester de la place.

M. LEYENBERGER explique que la place est louée à l'année, ce qui peut expliquer que certaines places soient inoccupées parfois. En instaurant ce système, la Ville a décidé d'y aller prudemment pour éviter de surbooker. A présent, le périmètre d'éligibilité pour l'abonnement résident pourra être quelque peu étendu

A transmettre à la Ville

Un habitant signale la vitesse excessive des automobilistes dans la rue de la Roseraie qui est parfois prise à contre sens. Il demande si un aménagement est prévu pour limiter les comportements qui se sont aggravés notamment depuis l'ouverture du nouvel immeuble.

M. LEYENBERGER indique qu'il est difficile d'empêcher de prendre la rue à sens unique autrement que par la répression. Pour le problème de vitesse, un dispositif de ralentisseur peut être installé mais le problème est que ça fait du bruit et que personne ne souhaite l'avoir devant chez soi. Des chicanes pourraient être créées.

A Transmettre au ST.

Un habitant de la rue du Zornhoff pense qu'on pourrait également y ajouter des chicanes.

A transmettre au ST.

Au début de la ligne droite de la rue du Zornhoff, un complexe immobilier est dégradé.

Des personnes y brûlent des câbles, font un trafic de batterie, élèvent des chiens laissés en liberté qui traversent les jardins et les détruisent.

M. LEYENBERGER indique qu'ils ont déjà été verbalisés pour divagation de chien. La Police Municipale est intervenue à maintes reprises. Il faut porter plainte car la Ville ne peut agir que jusqu'à un certain point.

Un habitant demande quelle est la position de la Ville par rapport au propriétaire de ce lieu qui est un marchand de sommeil.

M. LEYENBERGER indique que la situation est connue de la Ville. Un arrêté de péril a été fait une fois. Les travaux d'autorité ont été effectués et payés par le propriétaire.

Tant qu'il n'y a pas de définition légale de péril, on ne pourra pas faire grand-chose.

Le problème peut se traiter sous l'angle des activités illégales. La gendarmerie peut être appelée. La Ville, avec la Police municipale, la Sous-préfecture et l'ARS essaie de trouver une solution.

Un habitant témoigne du fait qu'ils jettent leurs déchets dans la rivière.

A transmettre à PM + Ville

Un habitant signale des incivilités fréquentes dans la rue de l'Ermitage et la Grand'rue où il y a une prolifération des déjections canines.

M. LEYENBERGER remarque que c'est un vrai problème qui est aussi quasi insoluble. Ce qui est sûr c'est que c'est particulièrement désagréable, pénible et frustrant. Mais si la personne n'est pas prise sur le fait, on ne peut pas verbaliser. Or dès qu'un uniforme est visible, tout le monde ramasse. Il arrive parfois qu'une personne soit identifiée grâce à une caméra mais c'est rare. Chacun sait qu'il doit ramasser mais ils n'en ont juste pas envie. Il rappelle que le dépôt d'ordures sur la voie publique est passible d'une amende de 135 euros.

Un habitant signale qu'il n'y a pas de lumière dans le passage vers le Super U.

M. LEYENBERGER indique que ce passage appartient au super U. Malgré tout, le personnel de la Ville passe de temps en temps car c'est l'image de la Ville qui est engagée même si

c'est au Super U de nettoyer et d'entretenir la route. Le Maire rencontrera le nouveau propriétaire du magasin.

Un habitant de la rue du Zornhoff demande si la Ville peut faire quelque chose pour empêcher les camions d'y passer.

Installer un panneau.

Discuter avec la SNCF